



Fédération Sportive et Gymnique du Travail

COMMISSION CYCLISTE DE LA HAUTE-GARONNE

10, boulevard Marcel Dassault - 31770 COLOMIERS

Tél : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

e-mail : contact@cyclismefsgt31.fr – site internet : <http://www.cyclismefsgt31.fr>

Prise en compte des coureurs "Non Licenciés FSGT" aux courses organisées sous les règlements de la Commission Cycliste 31

Les clubs organisateurs de courses cyclistes (sous l'égide de la FSGT) peuvent, s'ils le désirent, accueillir les Non Licenciés FSGT.

La FSGT offre la possibilité, en complément de la souscription obligatoire à la "Responsabilité Civile Organisateur", de prendre une assurance supplémentaire « Individuelle accident » auprès de la FSGT (voir « Dossier Assurance courses » sur le site <http://www.cyclismefsgt31.fr/telechargements> ou contacter la commission cycliste de la Haute-Garonne).

Dans la mesure où une course FSGT a été déclarée ouverte aux Non Licenciés FSGT, l'accueil se fera sous les conditions suivantes :

- A) Cas des Non Licenciés (dans aucune Fédération).
 - 1) Présenter un certificat médical de moins de 1 an spécifiant l'aptitude au cyclisme en compétition et une pièce d'identité.
 - 2) L'affectation du coureur se fera en fonction de l'âge : - 40 ans => Course 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} catégories ; 40 ans et + => Course 4^{ème}, 5^{ème} catégories.
 - * Si courses séparées : 50 ans et + => si 5^{ème} seuls.

- B) Cas des Licenciés UFOLEP
 - 1) Présenter la licence Cyclisme UFOLEP avec carton de catégories.
 - 2) L'affectation du coureur se fera en fonction de sa catégorie de valeur UFOLEP :
 - 1^{ère} et 2^{ème} cat. => Course 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} ; 3^{ème} cat et GS => Course 4^{ème}, 5^{ème}.
 - * Si courses séparées : 2^{ème} cat => Course 3^{ème} ; 3^{ème} cat => Course 4^{ème} ; GS => Course 5^{ème} catégorie.

- C) Cas des Licenciés FFC
 - 1) Le coureur doit avoir moins de 200 points (classement FFC) en fin de saison précédente et être classé au maximum en 2^{ème} catégorie dans l'année en cours.

2) Présenter la licence Cyclisme FFC.

3) L'affectation du coureur se fera en fonction de sa catégorie de valeur FFC :

2^{ème} , 3^{ème} , Pass Open , Pass => Course 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}.

NB : Lors de saisie Informatique, dans le fichier «licenciers» sera indiqué «NL» à la place de la «Catégorie de valeur». La «Catégorie d'âge» sera renseignée selon les critères FSGT. Le Club ou la ville sera aussi renseigné.

Conditions générales pour tous (Cas A, B, C) :

- Le tarif d'engagement est à priori fixé au double de celui des licenciés FSGT (actuellement 6€ x 2 = 12 €) mais l'organisateur peut choisir un tarif différent au minimum à 10 €.

- l'Organisateur aura prévu, en plus des récompenses pour **toutes les catégories des coureurs FSGT**, une récompense par course pour le premier Non Licencié qui sera classé dans les 3 premiers.

- Les Non Licenciés FSGT ne seront pas acceptés dans les Championnats.

- Chaque coureur NL n'a droit qu'à 3 courses route et 3 Cyclo-Cross dans l'année.

Nota : Le bordereau de déclaration des participants non licenciés FSGT sera rempli par l'organisateur, en accord avec les commissaires. Le club organisateur aura en charge de le transmettre, au plus tard le lendemain de la course par fax au 01.49.42.23.60 ou par courriel à latifa.nassar@fsgt.org . Une copie sera transmise à la commission.